

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [Le budget 2014 adopté en première lecture à l'Assemblée](#)
- [En Europe, seule l'Italie taxe plus ses PME que la France](#)
- [L'OCDE ne voit pas de baisse du chômage en France avant 2015](#)
- [La rémunération des patrons du CAC 40 retrouve son niveau de 2011](#)
- [France : les embauches de nouveau à la baisse en octobre](#)
- [25 % des jeunes occupent un emploi aidé par l'Etat](#)
- [Les défaillances d'entreprises à un niveau "historiquement élevé"](#)
- [Hollande veut lutter contre les "abus" de la directive travailleurs détachés](#)
- [Vers une revalorisation a minima du Smic en janvier](#)
- [Les revenus des commerçants et artisans \(pharmacien, boulanger, coiffeur, plombier...\) ont stagné en 2012](#)
- [Retraites : Touraine annonce deux coups de pouce aux plus modestes](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE**

- [Arrêté du 7 novembre 2013 relatif à la fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2014](#)
- [Santé. Christian Anastasy : "On finit par rendre les situations encore plus obscures"](#)
- [Les ventes de médicaments génériques vont exploser d'ici 2017](#)
- [Alternative libérale au tiers payant, la CSMF propose une carte de paiement santé à débit différé](#)
- [Ayrault confirme la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu](#)
- [Réforme fiscale : ce que veulent syndicats et patronat](#)
- [Les sénateurs rejettent la taxe à 75 %](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Mory Ducros en redressement judiciaire](#)

**LA VIE DES DEPARTEMENTS**

- [EuropaCorp : la société de Luc Besson porte plainte et dément tout détournement de fonds publics](#)

**OPINIONS/VIE POLITIQUE**

- [Didier Migaud : "Il serait possible de faire mieux avec moins"](#)
- [La CGT veut relancer le débat sur le « coût du capital »](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Le budget 2014 adopté en première lecture à l'Assemblée

Le 19 novembre 2013, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'ensemble du projet de budget 2014. Pour : 320 voix (PS, radicaux de gauche et EELV). Contre : 242 (UMP, UDI, FN, Front de gauche). **Les mesures principales :**

- **Impôt sur le revenu :** le barème va de nouveau être indexé sur le coût de la vie. « *La décote (remise d'impôt) bénéficiant aux premières tranches d'imposition va être élargie de 480 à 508 euros* ». Coût pour l'Etat : 900 millions d'euros.
- **Relèvement de 4 % du seuil du revenu fiscal de référence.** Ce seuil conditionne des exonérations d'impôts (taxe d'habitation, CSG, redevance TV...). Coût pour l'Etat : environ 400 millions d'euros.
- **Soumission à l'impôt sur le revenu de la participation de l'employeur aux contrats complémentaires Santé.** Recette attendue pour l'Etat : 960 millions. **Le but ?** Financer l'accès à la CMU (couverture maladie universelle) pour 750 000 personnes supplémentaires.
- **Baisse du plafond du quotient familial,** de 2 000 à 1 500 euros par demi-part, soit « *un gain budgétaire d'un milliard d'euros* ».
- **Maintien des avantages fiscaux sur les frais de scolarité** pour les parents d'élèves du secondaire et d'étudiants.
- **Défiscalisation de la majoration des pensions de retraite pour ceux qui ont eu 3 enfants et plus.** Recette attendue pour l'Etat : 1,2 milliard d'euros. **Le but ?** Financer les régimes de base des retraites.
- **La TVA.** Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux normal va passer de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire de 7 à 10 %. Le taux réduit, lui, reste à 5,5 %. Passent au taux réduit de TVA : certains travaux de rénovation thermique des logements, la construction et la rénovation de logements sociaux, les tickets de cinéma, l'importation d'œuvres d'art (mesure compensée par un alourdissement de la taxation des plus-values sur la vente des œuvres d'art).
- **Baisse de la fiscalité sur les plus-values des cessions immobilières.**
  - Au travers du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), les entreprises devraient bénéficier d'une **baisse de 4 % du coût du travail.** Ce sont ainsi « *10 milliards d'euros qui leur seront restitués par l'Etat* ».
- **Le taux de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés** va passer de 5 à 10,7 %. **Les entreprises concernées ?** Celles réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions. Recette attendue pour l'Etat : 2,5 milliards.
- **La « taxe à 75 % »** a été remodelée : « *Les entreprises versant des salaires supérieurs à 1 million d'euros paieront directement une taxe exceptionnelle (50 %) sur la partie dépassant cette somme, en plus des charges sociales* ». Recette attendue : 210 millions d'euros par an pendant les deux ans de son existence. « *Elle sera limitée à 5 % du chiffre d'affaires des entreprises, pour diminuer la facture due par le PSG, le club de foot étant potentiellement la société la plus touchée par cette taxe* ».
- **Création d'un PEA-PME.** **Le but ?** Canaliser l'épargne vers les petites et moyennes entreprises.
- **Alignement du régime de taxation des plus-values de cessions mobilières sur le barème de l'impôt sur le revenu** avec des abattements augmentant avec la durée pour « *encourager l'investissement à long terme et la prise de risque* ». Coût pour l'Etat : 350 millions en 2014.
- **Réforme du régime de défiscalisation des investissements productifs outre-mer.** « *Deux crédits d'impôt sont créés, applicables aux investissements productifs et à ceux dans le logement social* ».
- « **Les conseils généraux** pourront relever pendant deux ans de 3,8 % à 4,5 %, soit une augmentation de 0,7 point, le taux des "droits de mutation à titre onéreux" (DMTO) sur les transactions immobilières. Un prélèvement égal à 0,35 point de cette taxe sera perçu dans chaque département et redistribué nationalement pour financer la hausse des allocations de solidarité dans les départements les plus pauvres ».

[Retour au sommaire](#)

- **Diminution de la dotation de l'Etat aux collectivités locales** de 1,5 milliard d'euros. En contrepartie, les départements et les régions bénéficieront d'un certain nombre de recettes fiscales supplémentaires. Pour les communes les plus pauvres, la dotation de développement urbain passera de 75 millions à 100 millions d'euros. Le nombre de communes concernées passe de 100 à 120.

- **Instauration d'une contribution climat énergie (CCE). Le but ?** Augmenter progressivement les taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques polluants, les TIC, en fonction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Recette attendue : 340 millions en 2014, « *avant de monter en puissance* », précise **Le Monde**.

- **Durcissement du barème du malus automobile** « *avec un abaissement du seuil de déclenchement et une augmentation des tarifs de chaque tranche* ».

Enfin, les députés ont aussi adopté **une série de mesures pour lutter contre l'optimisation fiscale.**

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/19/le-budget-2014-adopte-en-premiere-lecture-a-l-assemblee\\_3516668\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131120-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/19/le-budget-2014-adopte-en-premiere-lecture-a-l-assemblee_3516668_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131120-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 20/11/2013)

### ● **En Europe, seule l'Italie taxe plus ses PME que la France**

Dans le rapport « *Paying Taxes 2014* » de la Banque mondiale et du cabinet PwC (PricewaterhouseCoopers International Limited), on apprend que le taux d'imposition total en France « *tutoie des sommets* ». L'étude porte sur 189 pays en 2012.

**1)- Les entreprises.** Les bénéfices commerciaux sont taxés à 64,7 % (en 2<sup>ème</sup> position derrière l'Italie : 65,8 %). Un taux qui se situe très au-dessus de la moyenne européenne (41,1 %) et de la moyenne mondiale (43,1 %). Ce niveau de prélèvement serait dû, non pas au taux d'impôt sur les sociétés (« *relativement modeste* » à 8,7 %), mais au poids des charges sociales. En ce domaine, l'Hexagone arrive en 1<sup>ère</sup> position en Europe, avec 51,7 % des bénéfices commerciaux, contre 50,3 % en Belgique et 43,4 % en Italie.

**2)- Les ménages.** Le taux de prélèvements obligatoires (« *qui repose sur un autre calcul et qui concerne aussi les contribuables* ») atteint un nouveau record cette année à 46,3 % du PIB.

La Commission Européenne (en mai 2013) et l'OCDE (il y a quelques jours) confirment que la France fait partie des pays « *qui prélèvent le plus ses citoyens et ses entreprises* ». L'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) conseille notamment à l'Hexagone d'alléger la pression fiscale sur les entreprises.

[http://www.challenges.fr/economie/20131119.CHA7179/seule-l-italie-taxe-plus-ses-pme-que-la-france-en-europe.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131119](http://www.challenges.fr/economie/20131119.CHA7179/seule-l-italie-taxe-plus-ses-pme-que-la-france-en-europe.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131119)

- **Le rapport de la Banque mondiale et de PwC « *Paying Taxes 2014* » (182 pages, en anglais, pas de traduction en français) :**

<http://www.pwc.com/qx/en/paying-taxes/assets/pwc-paying-taxes-2014.pdf>

- **Le rapport de la Commission Européenne. « *Taxation trends in the European Union* » (316 pages, en anglais, pas de traduction en français) :**

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/gen\\_info/economic\\_analyses/tax\\_structures/2013/report.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analyses/tax_structures/2013/report.pdf)

- **Le rapport de l'OCDE « *France, redresser la compétitivité, novembre 2013* » (91 pages, en français) :**

<http://www.oecd.org/fr/france/2013-11-Rapport-OCDE-sur-la-compétitivité-en-France.pdf>

(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/11/2013, Jean-Louis Dell'Oro, [www.pwc.com](http://www.pwc.com), <http://ec.europa.eu>, [www.oecd.org](http://www.oecd.org))

[Retour au sommaire](#)

### ● **L'OCDE ne voit pas de baisse du chômage en France avant 2015**

Le 19 novembre 2013, l'OCDE a publié, dans son rapport annuel de conjoncture, ses estimations sur le chômage en France. Elle estime que le taux de chômage dans le pays devrait être de 10,6 % en 2013, de 10,8 % en 2014, de 10,7 % en 2015. D'autre part, l'OCDE considère que la croissance française est « *erratique* ». Ses prévisions concernant la progression du produit intérieur brut (PIB) : 0,2 % en 2013, 1,0 % en 2014, 1,6 % en 2015.

**L'OCDE :** « *Davantage de réformes structurelles seront nécessaires pour doper la*

compétitivité [notamment pour] développer les incitations à travailler ». L'effort du gouvernement pour réduire la dépense publique est qualifié, lui, de « *bienvenu* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131119.CHA7165/l-ocde-ne-voit-pas-de-baisse-du-chomage-en-france-avant-2015.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131119](http://www.challenges.fr/economie/20131119.CHA7165/l-ocde-ne-voit-pas-de-baisse-du-chomage-en-france-avant-2015.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131119)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/11/2013)

#### ● La rémunération des patrons du CAC 40 retrouve son niveau de 2011

D'après le cabinet Towers Watson, « *la rémunération globale des patrons du CAC 40 s'est établie à 3,48 millions d'euros en moyenne en 2013, contre 3,49 millions en 2011 et 3,08 millions en 2012* ». Une rémunération qui comprend le salaire de base, les bonus et les stocks options, et qui reste dans la moyenne basse des 100 principaux groupes européens, « *parmi lesquels figurent 14 groupes français* ». Concernant plus particulièrement les 14 patrons français, « *la rémunération globale s'établit à 3,78 millions d'euros, loin derrière celle de la plupart de leurs collègues européens* ». Selon Towers Watson, ce décalage s'explique « *par un salaire de base médian inférieur parmi les groupes du CAC 40 à celui en vigueur dans les autres grands groupes européens, mais également par une structure de rémunération davantage portée sur des éléments variables liés à la performance de l'entreprise dans des pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne* ». Enfin, pour le cabinet, la mise en place d'un « *Say on Pay* » sur la rémunération des dirigeants est jugée « *positive* ». Un Say on Pay qui signifie que les assemblées générales des actionnaires sont consultées sur la rémunération des dirigeants, ce qui permettra, selon Towers Watson, « *une véritable autorégulation* ». **La Tribune** : « *Le Say on Pay tend à améliorer la gouvernance des entreprises en obligeant conseils d'administration et comités de rémunération à 'instaurer une meilleure communication avec les représentants des actionnaires et les autres parties prenantes' et par la mise en place d'organes de contrôle* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/20131119trib000796587/la-remuneration-des-patrons-du-cac-40-retrouve-son-niveau-de-2011.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 19/11/2013)

#### ● France : les embauches de nouveau à la baisse en octobre

Le 20 novembre 2013, l'Acoss, caisse nationale du réseau des Urssaf, a indiqué que les déclarations d'embauche pour des contrats de plus d'un mois (hors intérim) avaient baissé de 2,4 % en octobre - ce qui met fin à trois mois consécutifs de hausse. En un an, la baisse est aussi de 2,4 %. Un repli de l'emploi du secteur privé qui, en septembre, touche les entreprises de plus de 9 personnes (- 0,2 % en trois mois, - 0,4 % en un an), des entreprises qui représentent 80 % de l'emploi salarié en France. Toujours en septembre, la tendance est à la baisse dans l'intérim, les effectifs ayant diminué de 1,2 % en trois mois et de 3,4 % en un an. Le premier ministre, **M. Ayrault**, a réaffirmé l'objectif du président de la république d'inverser la courbe du chômage fin 2013 : « *L'objectif c'est que la courbe s'inverse à la fin de l'année, mais elle ne s'inversera durablement que si la croissance revient. [Cet objectif repose sur] les emplois aidés, dont les emplois d'avenir. [Les emplois d'avenir] permettent à des jeunes éloignés de l'emploi de retrouver de l'emploi. Je peux vous dire que ça marche. C'est utile pour les jeunes et ce n'est pas bidon* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131120.CHA7193/france-les-embauches-de-nouveau-a-la-baisse-en-octobre.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131120](http://www.challenges.fr/economie/20131120.CHA7193/france-les-embauches-de-nouveau-a-la-baisse-en-octobre.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131120)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● 25 % des jeunes occupent un emploi aidé par l'Etat

D'après une étude publiée par le ministère du Travail, le 22 novembre 2013, 25 % des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans fin 2012 bénéficiaient d'une aide de l'Etat, une proportion en baisse par rapport au milieu des années 1990. La Dares, chargée des statistiques du ministère, précise que cette proportion dépassait 30 % de 1995 à 2000, et qu'elle est stable depuis 2008. **La Dares** : « *La part des contrats aidés en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) dans les emplois aidés "a augmenté tendanciuellement" et représente plus de 90 % en 2012, le taux le plus élevé depuis le milieu des années 1980* ». Fin 2012, 584 000 jeunes de moins de 26 ans bénéficiaient d'une

formation en alternance. A la même période, hors alternance, dans le secteur non-marchand, 49 000 jeunes de moins de 26 ans bénéficiaient d'un emploi aidé, dont un millier d'emplois d'avenir. **La Dares** : « *Dans le secteur marchand, le nombre des jeunes bénéficiant d'un contrat aidé - seulement 8 000 fin 2012 - a "considérablement baissé depuis 2006-2007, période pendant laquelle on en comptait environ 140 000" ».*

[http://www.challenges.fr/economie/20131122.CHA7427/un-jeune-sur-quatre-occupe-un-emploi-aide-par-l-etat.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131122](http://www.challenges.fr/economie/20131122.CHA7427/un-jeune-sur-quatre-occupe-un-emploi-aide-par-l-etat.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131122)

- L'étude de la Dares dans son intégralité (17 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-073.pdf>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 22.13.2013, <http://travail-emploi.gouv.fr>)

#### ● Les défaillances d'entreprises à un niveau "*historiquement élevé*"

Le 21 novembre 2013, l'établissement d'assurance-crédit Coface a estimé à 62 500 le nombre de défaillances d'entreprises en France en 2013, contre 60 500 en 2012. C'est un niveau « *historiquement élevé* ». Pour 2014, Coface a prévu que le chiffre devrait « *se stabiliser* » au niveau « *très élevé* » de 62 000 défaillances. Coface précise « *qu'entre novembre 2012 et octobre 2013, sur douze mois cumulés, le nombre de défaillances recensé a été de 62 431, soit une hausse de 4,3 %* ». Soit 196 564 emplois menacés. **Les secteurs les plus touchés ?** La construction (22 000 défaillances attendues en 2014, selon Coface), la distribution et le textile-habillement. Ces trois secteurs représentent environ la moitié des défaillances. Par contre, pour certains secteurs industriels, comme la chimie, la situation s'améliore un peu.

[http://www.challenges.fr/economie/20131121.CHA7377/les-defaillances-d-entreprises-a-un-niveau-historiquement-eleve.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131121](http://www.challenges.fr/economie/20131121.CHA7377/les-defaillances-d-entreprises-a-un-niveau-historiquement-eleve.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131121)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 21/11/2013)

#### ● Hollande veut lutter contre les "*abus*" de la directive travailleurs détachés

Le 20 novembre 2013, **M. Hollande** a demandé « *un plan de lutte* » contre les « *abus* » perpétrés avec la directive européenne sur les travailleurs détachés. **Mme Vallaud-Belkacem**, porte-parole du gouvernement, à l'issue du Conseil des ministres : « *Au niveau national, le président a souhaité que nous puissions déployer et renforcer les contrôles qui peuvent être menés dans les entreprises pour les dissuader de commettre ces abus. [Car cette directive européenne peut donner lieu à des] abus, nombreux, [comme ceux relatifs à des travailleurs venus d'autres pays et] qui sont embauchés en France, mais avec un salaire qui correspond à celui de leur pays d'origine, et pas à celui de la France. [Au niveau européen, François Hollande a plaidé aussi pour une] action, qui est déjà en cours, pour faire en sorte que cette directive [...] à la fois s'applique et soit renégociée dans le sens d'une évolution permettant de mieux lutter contre les abus ».*

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/hollande-veut-lutter-contre-les-abus-de-la-directive-travailleurs-detaches\\_416810.html#xtor=AL-189](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/hollande-veut-lutter-contre-les-abus-de-la-directive-travailleurs-detaches_416810.html#xtor=AL-189)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Vers une revalorisation a minima du Smic en janvier

**Le groupe d'experts sur le Smic** (un groupe de 5 économistes, créé en 2008) s'est prononcé sur l'augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en recommandant de s'en tenir à la revalorisation automatique : « *Le Smic est aujourd'hui très nettement au-dessus des niveaux constatés dans les autres pays de l'OCDE disposant d'un salaire minimum* ». D'après **Les Echos** du 20 novembre 2013, qui citent plusieurs sources gouvernementales, le gouvernement devrait suivre cette recommandation : « *La tendance est à ne pas accorder de coup de pouce* ». Rappelons que les règles de revalorisation automatique du Smic ont été revues au début de l'année 2013. **Le but ?** Prendre en compte, en plus de l'inflation, l'évolution du pouvoir d'achat. **L'Expansion** : « *Avec ces nouvelles règles, le Smic devrait augmenter de 1,1 % le 1er janvier prochain, selon les calculs de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), communiqués mercredi à l'AFP. Depuis le 1er janvier dernier, le Smic horaire s'élève à 9,43 euros, soit 1 430,22 euros bruts mensuels (autour de*

1 100 euros nets) ; Il serait ainsi porté à 9,53 euros l'heure, soit 1 445,95 euros bruts mensuels ».

<http://lexpansion.leexpress.fr/economie/vers-une-revalorisation-a-minima-du-smic-en-janvier-416763.html>

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 20/11/2013, AFP/Philippe Huguen)

### ● Les revenus des commerçants et artisans (pharmacien, boulanger, coiffeur, plombier...) ont stagné en 2012

Le 21 novembre 2013, la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) a publié sa 19<sup>ème</sup> édition du recueil « *Chiffres et Commentaires* ». **Christiane Company**, présidente de la FCGA : « *Après deux années d'embellie en 2010 et 2011 durant lesquelles les chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de 0,9 % et 2,6 % et les résultats courants de 2,1 % et 2,3 %, l'activité des TPE stagne en 2012* ». La méthode de la FCGA ? Elle prend en compte les rémunérations des chefs d'entreprises des TPE et PME avant impôt.

**Challenges** : « *Tous secteurs confondus, il s'est élevé à 49 000 euros (contre 50 000 en 2011). Mais le résultat courant moyen brut chute à 41 000 euros si on exclut les métiers de la santé (pharmaciens, opticiens, prothésistes dentaires), dont les niveaux élevés de revenus gonflent artificiellement les moyennes* ». La fédération a établi un classement des résultats courants des différentes professions. Quatre catégories sont recensées : ceux qui gagnent plus de 49 500 (soit au moins 3 fois le Smic brut annuel) ; ceux qui gagnent entre 41 250 et 49 500 euros ; ceux qui gagnent entre 33 000 et 41 250 euros et ceux qui gagnent moins de 33 000 euros. Dans la 1<sup>ère</sup> catégorie, les pharmaciens sont en tête (175 900), les charcutiers en queue (49 600). Dans la 2<sup>ème</sup> catégorie, les serruriers sont en tête (49 000), les menuisiers en queue (41 400). Dans la 3<sup>ème</sup> catégorie, les plâtriers/décorateurs sont en tête (41 000), les réparateurs d'appareils électroménagers en queue (33 300). Dans la 4<sup>ème</sup> catégorie, les entrepreneurs du prêt-à-porter sont en tête (33 000), les coiffeurs à domicile en queue (17 400). Notons un fait inédit qui ressort de l'enquête : « *Quasiment l'ensemble des 75 professions réparties dans 11 secteurs analysés sont sévèrement touchées par une baisse d'activité* ». Les secteurs les plus concernés ? L'équipement maison (- 2,1 % de son chiffre d'affaires), la culture-loisirs (-1,5 %), l'équipement de la personne (- 1,1 %), la beauté-esthétique et les cafés-hôtels-restaurants (- 0,6 %), le bâtiment (- 0,2 %). Les secteurs en hausse ? Les transports (+ 2,4 %), le secteur alimentaire (+ 1,5 %), les services (+ 0,1 %).

<http://www.challenges.fr/entreprise/20131121.CHA7400/les-revenus-des-commerçants-et-artisans-pharmacien-boulangier-coiffeur-plombier-ont-stagne-en-2012.html#xtor=EPR-14-Quot10h30J-20131122>

- Le rapport « *Chiffres et Commentaires, collection de la France des TPE, cahier n°19, octobre 2013* » (14 pages) :

<http://www.fcga.fr/wp-content/uploads/2013/11/chiffres-et-commentaires-artisans-commerçants-quels-sont-leurs-vrais-revenus-extraits.pdf>

(Sources : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 21/11/2013, [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr))

### ● Retraites : Touraine annonce deux coups de pouce aux plus modestes

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 2013, Mme Touraine, ministre des affaires sociales, a annoncé des mesures « *visant à compenser pour les retraités modestes un report de la revalorisation annuelle des pensions* ». Elle a aussi précisé que l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) serait revalorisée d'une cinquantaine d'euros pour les plus de 60 ans et que le minimum vieillesse serait revalorisé deux fois en 2014 (une fois au 1<sup>er</sup> avril, une deuxième au 1<sup>er</sup> octobre, d'un montant correspondant à l'inflation). Ces hausses se feront par décret.

<http://www.leparisien.fr/economie/retraites/retraites-touraine-annonce-deux-coups-de-pouce-aux-plus-modestes-26-11-2013-3351021.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 26/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

### ● Arrêté du 7 novembre 2013 relatif à la fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2014

- **Communiqué du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social** : « L'arrêté du 7 novembre 2013 fixe les valeurs mensuelles et journalières du plafond de la sécurité sociale pour les rémunérations ou gains versés à compter du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 2014, soit : valeur mensuelle : 3 129 euros ; valeur journalière : 172 euros. On rappelle qu'en application des dispositions de l'article D. 242-19 du code de la sécurité sociale : la valeur horaire est égale à la valeur mensuelle multipliée par 12 et divisée par le nombre d'heures annuelles de travail fixé au 1° de l'article L. 3122-4 du code du travail (soit 23 €) ; la valeur hebdomadaire est égale à la valeur mensuelle multipliée par 12 et divisée par 52 (soit 722 €) ; la valeur par quinzaine est égale à la valeur mensuelle divisée par 2 (soit 1 564 €) ; la valeur trimestrielle est égale à la valeur mensuelle multipliée par 3 (soit 9 387 €) ; la valeur annuelle est égale à la valeur mensuelle multipliée par 12 (soit 37 548 €) ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/textes-et-circulaires,1651/annee-2013,2223/arretes,2224/arrete-du-7-novembre-2013-relatif,17202.html>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 20/11/2013)

### ● Santé. Christian Anastasy : “On finit par rendre les situations encore plus obscures”

**Christian Anastasy**, directeur général de l'Agence nationale d'appui à la performance (Anap), explique dans Acteurspublics.com sa stratégie pour une meilleure évaluation du système de santé : « Informée des judicieuses initiatives par les fédérations hospitalières et médico-sociales, les acteurs de terrain, nos propres collaborateurs et à l'occasion d'appels à candidatures, l'Anap dispose d'un outil de décryptage de la réalité de terrain tout à fait pertinent. Pour hiérarchiser ces projets, nous avons recours à un outil inspiré de celui utilisé par la direction du budget pour les commandes publiques. Nous essayons de déterminer l'utilité des projets, s'ils relèvent bien de notre compétence et s'ils peuvent avoir une utilité collective importante. [...] C'est l'utilité collective qui guide notre action et nous évaluons la possibilité de transposer à grande échelle les initiatives remarquables dont nous sommes informés. Lorsque c'est le cas, nous les soutenons et à l'heure actuelle, l'Anap concentre son action sur une cinquantaine de projets pluriannuels. [...] Lorsqu'il y a trop de choses à analyser, on finit par rendre les situations encore plus obscures. Il faut se limiter à des indicateurs informatifs et partagés qui permettent aux professionnels de comprendre une réalité. On peut par exemple utilement analyser le nombre de comptes rendus d'hospitalisation et les délais nécessaires pour le transmettre au médecin traitant, la réglementation impose un délai de huit jours après la sortie du patient. C'est très clair pour les professionnels et objectivement mesurable. [...] Avec les indicateurs, il ne peut être question ni de récompense ni de sanction, sous peine de les faire dévier de leur rôle d'information sur le niveau de qualité de pratiques collectives. [...] La construction des indicateurs doit nécessairement être faite de façon concertée, avec les professionnels. L'Anap a par exemple conçu Hospidiag, qui limite l'évaluation à une soixantaine d'indicateurs élaborés avec les professionnels. L'objectif essentiel est de développer le dialogue de gestion entre l'agence régionale de santé et l'établissement. L'objectif essentiel est de développer le dialogue de gestion entre l'agence régionale de santé et l'établissement. Un tableau de bord vient d'être développé pour le médico-social avec l'ensemble des fédérations. Il s'agit de nourrir le dialogue de gestion entre l'État, les conseils généraux et les établissements médico-sociaux pour faciliter la connaissance mutuelle réelle de l'établissement par leurs financeurs et mieux faire comprendre les politiques de financement par les établissements ».

<http://www.acteurspublics.com/2013/11/15/christian-anastasy-on-finit-par-rendre-les-situations-encore-plus-obscures>

(Source : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 15/11/2013, Laurence Mauduit)

[Retour au sommaire](#)

### ● Les ventes de médicaments génériques vont exploser d'ici 2017

D'après le cabinet de conseil IMS Health, les dépenses en médicaments devraient bientôt dépasser 1 000 milliards de dollars dans le monde. Une évolution qui profiterait aux médicaments génériques. IMS Health estime que la part de marché des génériques devrait passer de 27 % à 36 % d'ici 2017. Actuellement, c'est déjà le marché le plus performant hors brevets. En France, le marché des génériques est plutôt à la traîne par rapport à d'autres pays européens : il représente 30 % des médicaments vendus en pharmacie, alors que la moyenne européenne se situe à « plus de 50 % ». Toujours selon l'IMS Health, en 2017, 8 pays concentreront les deux tiers du marché total des médicaments : les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, la Chine et le Japon.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/20131119trib000796520/les-ventes-de-medicaments-generiques-vont-exploser-d-ici-2017.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 19/11/2013)

### ● Alternative libérale au tiers payant, la CSMF propose une carte de paiement santé à débit différé

La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) a présenté une alternative libérale au tiers payant obligatoire généralisé que le gouvernement souhaite instaurer d'ici à 2017. Arguant que le tiers payant, en rendant en apparence gratuite la consultation pour le patient, revient à « déprécier l'acte médical », la CSMF voudrait proposer aux grandes banques nationales de développer un système de carte bancaire à débit différé pour les consultations. Ainsi, le patient paierait le médecin équipé d'un terminal, ce qui permettrait à ce dernier de percevoir ses honoraires immédiatement. Le patient, lui, ne serait débité que plus tard, le temps de le remboursement de l'assurance maladie et des complémentaires soit viré sur son compte. **Dr Michel Chassang**, président de la CSMF : « Ce système présente l'avantage d'être sûr et opérationnel rapidement, avant la fin de l'année 2014 ». Avant d'ajouter que les banques trouveraient leur intérêt dans un tel système, le flux des honoraires médicaux représentant chaque année 23 milliards d'euros, une manne qui pourrait leur échapper avec la généralisation du tiers payant. **M. Chassang** : « Avec un tel système (basé sur le volontariat), le tiers payant généralisé devient inutile et la médecine préserve son caractère libéral ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/exercice/alternative-liberale-au-tiers-payant-la-csmf-propose-une-carte-de-paiement-sante->

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 20/11/2013, Christophe Gattuso)

### ● Ayrault confirme la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu

Le 20 novembre 2013, **M. Ayrault** s'est exprimé sur la fiscalité au micro de France Inter : « Je sens monter dans le pays le doute de ceux qui paient l'impôt. Ce qui est grave, c'est la contestation de l'impôt lui-même, ce n'est pas bon dans une démocratie, l'impôt est un acte démocratique. [...] Il faut prendre le problème à bras le corps, c'est ce que nous allons faire ». Sur la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, le premier ministre a déclaré : « C'est là-dessus que nous allons travailler. [Cette réforme se ferait à] prélèvements constants [et apportera] plus de progressivité et plus de justice ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/economie/ayrault-je-sens-monter-dans-le-pays-le-doute-de-ceux-qui-paient-l-impot-416719.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● Réforme fiscale : ce que veulent syndicats et patronat

Les différents points de vue syndicaux (salariés et patronaux) sur la future réforme de la fiscalité annoncée par M. Ayrault.

**01)- CGT.** La Centrale estime qu'il faut réhabiliter et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu, renforcer l'impôt sur la fortune, réexaminer l'impôt sur les sociétés, réformer la fiscalité locale et en finir avec l'évasion fiscale et les paradis fiscaux. Elle est très réservée sur la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu.



**02)- CFDT.** Elle demande une meilleure « *visibilité* » du système et que le gouvernement réponde au ras-le-bol fiscal en redisant ce qu'est l'impôt. Elle souhaite aussi que l'on repense le poids de l'impôt sur le revenu qui a beaucoup diminué par rapport à la fiscalité indirecte. Enfin, elle veut consolider le financement de la protection sociale et préserver la fiscalité écologique.

**03)- FO** prône un renforcement de l'impôt sur le revenu, au rendement beaucoup trop faible. Ce renforcement doit être « *une colonne vertébrale de la réforme* ». La Centrale pointe du doigt le fait que de grandes entreprises françaises échappent à l'impôt sur les sociétés. Enfin, la centrale entend faire des propositions sur le crédit impôt recherche.

**04)- CFE-CGC.** Le syndicat se prononce contre une fusion CSG-impôt sur le revenu. « *[C'est] hors de question* », au motif que ce sont « *les classes moyennes qui vont payer plus* ». La Centrale refuse le calcul de la taxe d'habitation en fonction des revenus.

**05)- CFTC.** Elle veillera particulièrement à ce que la réforme du financement de la protection sociale ne soit pas « *l'accessoire d'une éventuelle réforme fiscale d'envergure* ». Elle alerte sur les risques d'une fusion CSG-IR sur ce financement.

**06)- Medef.** Il demande une baisse générale du niveau des prélèvements obligatoires, notamment sur les entreprises, et une réduction du coût du travail. « *[Il y a] 100 milliards d'euros de trop [prélevés sur les entrepreneurs]* ». Le syndicat patronal se prononce pour une hausse de la TVA « *modérée, progressive* » (un point par an) et « *temporaire* ». Son président Pierre Gattaz est opposé « *à titre personnel* » à une fusion IR-CSG.

**07)- CGPME.** Elle désire que les lois de finances soient pluriannuelles pour que les chefs d'entreprise aient de la « *visibilité* » et que la non-rétroactivité des textes soit « *gravée dans le marbre* ».

**08)- UPA.** Le syndicat des artisans demande que le coût du travail « *baisse dès 2014* » et appellera pour ce faire à une réforme du mode de financement de la protection sociale.

[http://www.lepoint.fr/economie/reforme-fiscale-ce-que-veulent-syndicats-et-patronat-25-11-2013-1761412\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20131125](http://www.lepoint.fr/economie/reforme-fiscale-ce-que-veulent-syndicats-et-patronat-25-11-2013-1761412_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20131125)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 25/11/2013)

#### ● Les sénateurs rejettent la taxe à 75 %

Le 25 novembre 2013, les sénateurs ont rejeté la création de la taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations, dite taxe à 75 %. Ont voté contre : UMP et centristes. Pour : PS et Radicaux de gauche. S'est abstenu : le PC.

[http://www.challenges.fr/economie/20131125.CHA7476/les-senateurs-rejettent-la-taxe-a-75.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131125](http://www.challenges.fr/economie/20131125.CHA7476/les-senateurs-rejettent-la-taxe-a-75.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131125)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 25/11/2013)

### LA VIE DES ENTREPRISES

#### ● Mory Ducros en redressement judiciaire

Le 22 novembre 2013, Mory Ducros a demandé sa mise en redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce de Pontoise (Val-d'Oise), ainsi que la nomination d'un administrateur judiciaire.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/22/faillite-de-mory-ducros-jean-marc-ayrault-recherchera-toutes-les-solutions\\_3518861\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131123-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/22/faillite-de-mory-ducros-jean-marc-ayrault-recherchera-toutes-les-solutions_3518861_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131123-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 22/11/2013)

### LA VIE DES DEPARTEMENTS

#### ● EuropaCorp : la société de Luc Besson porte plainte et dément tout détournement de fonds publics

La société EuropaCorp va attaquer le Parisien au pénal pour « *délit de diffusion d'informations fausses ou mensongères* ». La société a également annoncé qu'elle engageait des poursuites en diffamation à l'encontre de la journaliste auteur de l'article, et du directeur de la publication du Parisien-Aujourd'hui en France. **EuropaCorp** : « *La Cité du cinéma* n'a bénéficié d'aucune aide publique pour sa réalisation. [Les studios ont été financés par] un partenariat public-privé entre la Caisse des dépôts et le Groupe Vinci, [et

non pas par] détournement de fonds publics. [...] Luc Besson en a été l'initiateur, il a mis sa notoriété et toute son énergie au service de ce projet - dont il n'est pas propriétaire - sans en tirer un profit financier personnel ».

[http://people.voila.fr/people/actu-stars/tv-cine-musique/europacorp-la-societe-de-luc-besson-porte-plainte-et-dement-tout-detournement-de-fonds-publics\\_16236355.html](http://people.voila.fr/people/actu-stars/tv-cine-musique/europacorp-la-societe-de-luc-besson-porte-plainte-et-dement-tout-detournement-de-fonds-publics_16236355.html)

(Source : <http://people.voila.fr> du 20/11/2013)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Didier Migaud : *“Il serait possible de faire mieux avec moins”*

**Didier Migaud**, premier président de la Cour des comptes, dans Acteurs Publics : « Dans son rapport de juin 2013, la Cour a constaté que le redressement des comptes engagé en 2011 s'est poursuivi en 2012. Mais la France est encore à mi-chemin de la consolidation budgétaire et le desserrement du calendrier, justifié par le ralentissement économique, n'autorise pas de relâchement. [L'effort structurel programmé pour 2012 et 2013] doit désormais porter pour l'essentiel sur la dépense publique. [...] L'effort structurel, je l'ai dit, est respecté. En outre, pour la troisième année consécutive, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie n'a pas été dépassé. Un certain ralentissement de la dépense peut être constaté par rapport à son évolution en moyenne période, mais il reste en-deçà de ce qui est réalisable. [...] Toutes les composantes de la dépense publique doivent contribuer aux efforts de redressement. Cela étant, le déficit des comptes sociaux constitue une anomalie particulière. [...] Pire, la dette sociale est actuellement de plus en plus financée par des emprunts à court terme, ce qui est dangereux en cas de remontée des taux d'intérêts ». Comment remédier à cette « anomalie » ? « Cette question regarde le législateur. La Cour a identifié des gisements d'économies qui permettraient un retour à l'équilibre. Elle appelle à prendre des mesures plus volontaristes, nécessaires pour préserver notre modèle de Sécurité sociale ».

<http://www.acteurspublics.com/2013/11/13/il-serait-possible-de-faire-mieux-avec-moins>

(Source : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 13/11/2013, Bruno Botella et Sylvain Henry)

### ● La CGT veut relancer le débat sur le « coût du capital »

Le 18 novembre 2013, **M. Lepaon**, secrétaire général de la CGT, a expliqué que la CGT allait lancer une campagne nationale pour s'en prendre au « coût du capital » : « [Il faut] un débat contradictoire sur la répartition des richesses créées par le travail : quelle part va à la rémunération du travail, quelle part va à l'investissement, quelle part va à la rémunération du capital, quelle part va au financement des politiques d'intérêt général via l'impôt. [M. Gattaz a déclaré que] ce sont les entreprises qui créent les richesses en omettant de dire que dans l'entreprise, c'est le travail qui crée les richesses. Le problème des entreprises, ce n'est pas le coût du travail, mais c'est la sous-valorisation du travail, de sa reconnaissance et de sa rémunération ». La CGT va organiser un colloque avec des économistes sur le coût du capital en 2014, et demande au gouvernement la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide du Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour élaborer un « indice du coût du capital ».

<http://social.blog.lemonde.fr/2013/11/18/la-cgt-tente-de-reprendre-la-main-sur-le-cout-du-capital/>

(Source : <http://social.blog.lemonde.fr> du 18/11/2013, Michel Noblecourt)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)